

Points de Compétence : la loterie !

Cette année encore, l'arbitraire et l'aléatoire ont bien souvent été la règle pour l'attribution des points de compétence. Nous ne pouvons que souligner l'incompréhension des salariés devant ce système totalement opaque. *Depuis la mise en place de la classification de 2004, la CGT dénonce et est opposée à l'individualisation des salaires qui a pour seul but d'opposer les salariés entre eux, cassant ainsi les collectifs de travail.*

Notons deux particularités, peu enviables, spécifiques à notre UGECAM :

- **Un taux d'attribution à minima (20%) :** lors de la dernière réunion de négociation nationale sur les salaires, M.Malric (directeur de l'UCANSS), se félicitait de la politique salariale tout à fait honorable dans notre institution avec un taux d'attribution moyen de points de compétence à 29%! Largement supérieur au notre!!! *Les salariés de l'UGECAM Rhône-Alpes sont priés de travailler toujours plus, dans des conditions de plus en plus difficile et de se serrer la ceinture!!!*
- **Un critère sur l'absentéisme largement discutable :** au fil des années les directions utilisent le critère de l'absentéisme, relooké en présentéisme, comme fil conducteur de la politique d'attribution. Remarquons en trois effets pervers : une interprétation suspicieuse des arrêts maladie, une incitation à la comparaison d'absence entre les salariés et une discrimination envers les femmes (pénalisées par les congés maternité). *Il serait temps que nos directions se posent les bonnes questions sur les causes de l'absentéisme au lieu de l'utiliser comme une sanction.*



Aussi, face à un tel contexte, notre syndicat a demandé l'ouverture d'une négociation sur les modalités d'attribution des points de compétence afin qu'une véritable politique salariale juste, transparente et équitable puisse être définie. Les NAO (négociations annuelles obligatoires) en cours de négociation nous ont permis de proposer un protocole afin d'établir de nouvelles règles.

Une nouvelle année active : Mobilisons nous !!!

Les motifs d'insatisfaction et les raisons d'exprimer notre mécontentement ne manquent pas. Nul besoin de catalogue pour illustrer les réalités de nos conditions de vie et de travail dégradées. **Il est temps de stopper les politiques d'austérité responsables d'un appauvrissement généralisé et d'une précarité institutionnalisée... Les richesses créées par notre travail doivent prioritairement servir à la création d'emplois et à la revalorisation des salaires pour permettre une relance de la croissance.**

C'est pourquoi la CGT propose, le plus unitairement possible, de porter ensemble nos exigences en matières de salaires, d'emplois, de conditions de travail, de protection sociale et de service public. Deux journées de mobilisation sont prévues pour porter haut et fort ces revendications :

★**Le 6 février 2014 :** journée nationale interprofessionnelle. Des manifestations seront organisées sur tout le tertiaire pour exiger une autre politique.

★**Le 18 mars 2014 :** journée de mobilisation de l'ensemble des salariés de la sécurité sociale. Des arrêts de travail seront déposés dans tous les organismes et les services de l'institution. Une manifestation est prévue ce jour à Paris, **une délégation du syndicat CGT de notre UGECAM sera présente dans le cortège.** A l'heure de la négociation sur notre classification, et au moment où notre employeur annonce encore pour cette année 0% d'augmentation de la valeur du point, il est important de nous faire entendre !

Salaires bloqués, Emplois supprimés, Personnels méprisés : ÇA SUFFIT !
L'action et la mobilisation permettront le changement

Notre syndicat CGT déposera des préavis de grève sur ces journées ou de 55 minutes (de 13h à 13h55).



Les ordres professionnels à la peine !

✦ L'ordre infirmier ne parvient toujours pas à convaincre : L'avenir de cet ordre est actuellement incertain. **Annie le Houréou (députée socialiste), a en effet indiqué que le groupe de travail parlementaire chargé de réfléchir au devenir de l'ONI s'orienterait vers une remise en cause de l'ordre.** Les conclusions définitives ne sont pas attendues avant quelques mois. Cependant la députée remarque que cet ordre reste contesté autant dans sa gestion que dans les missions qui lui ont été confiées. D'autre part il demeure toujours peu attractif, seul 1/5ème des professionnels seraient inscrits, et les renouvellements de cotisations ne cessent de diminuer.

✦ Deux kinés non inscrits à l'ordre relaxés : Les opposants à cet ordre ont obtenu une nouvelle victoire, avec la relaxe prononcée par la cour d'appel de Chambéry au bénéfice de deux professionnels exerçant au centre hospitalier de Sallanches, poursuivis pour exercice illégal faute de s'être inscrits à leur ordre.



Rappelons que depuis le début de leur création, la CGT est opposée à la mise en place de ces ordres professionnels

EN BREF

✦ **Val Rosay : la valse des directions**: **Nous ne pouvons que nous interroger sur les raisons d'un tel turn-over!...**

Nous espérons que la direction intérimaire aura le sens du dialogue social, afin de poursuivre les discussions en cours : **la mise en place d'un outil d'évaluation de la charge de travail (afin d'ajuster les effectifs et d'organiser les renforts, d'autant qu'une évolution des admissions semble d'actualité avec des patients plus lourds) et la mise en place d'un « pool de remplacement ».** Dans ce contexte d'instabilité, où les salariés doivent faire preuve d'une grande capacité d'adaptation, notre syndicat reste constructif et mobilisé.

✦ **Transfert de Gravenand**: 27 salariés de l'établissement ont refusé la modification de leur contrat de travail, et ainsi n'intégreront pas le site du Val Rosay. Selon le code du travail, un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), doit être établi. **La CGT a demandé l'ouverture d'une négociation sur le contenu d'un PSE**, si celui-ci devait être mis en place. La direction générale nous a répondu favorablement. **Notre syndicat va donc faire des propositions dans le cadre du PSE, tant sur le plan du reclassement professionnel (notamment au sein de l'institution) que sur les mesures d'accompagnement des salariés qui seront licenciés.**

✦ **La Buissonnière**: La menace de cession sur cet établissement n'est toujours pas levée, l'interrogation demeure laissant place aux craintes et aux inquiétudes des salariés. **Ce flou doit cesser, cet établissement doit rester dans notre institution afin que les salariés puissent sereinement assurer leurs missions qui sont les nôtres : Rééduquer et Réinsérer.** **La CGT est opposée aux cessions d'établissements, nous demandons le maintien de toutes les structures et de leur salariés au sein de l'UGECAM.**

✦ **Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)**: A la demande de la CGT, ces négociations ont été ouvertes. Notre syndicat a choisi deux axes de discussions et fait des propositions dans ce sens. Tout d'abord **un protocole sur les modalités d'attribution des points de compétence, mettre en place des règles plus justes et transparentes, afin que l'ensemble des salariés disposent des mêmes chances d'obtention.** Ensuite une réflexion sur les effectifs, alors que le nombre de CDI est en diminution et les CDD et intérim en augmentation (illustrant une précarisation inquiétante des emplois), nous avons ciblé deux établissements : **le Val Rosay avec une étude sur la mise en place d'un pool de remplacement et la MAS Violette Germain avec une réflexion sur les effectifs IDE/ASD/ASH (50% de l'intérim de toute notre UGECAM étant concentré sur cet établissement!!!).**

Cette année, les points de compétence ont été attribués en novembre (au lieu de décembre comme les années précédentes), ceci est le résultat d'une revendication portée par la CGT.



Le syndicat CGT de l'UGECAM Rhône-Alpes vous présente ses meilleurs voeux pour cette nouvelle année

